

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6a. par ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

par ANNEE. 12s. 6a.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

QUEBEC, VENDREDI MATIN, 11 JANVIER, 1850.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

HIVER. HIVER. HIVER.

Maintenant le temps est venu pour vous procurer l'article indispensable pour l'hiver, des

SOULIERS pour DAMES
et **BOTTINES** de **CAOUTCHOUC**, MESSIEURS,

MAINTENANT A VENDRE A DES PRIX SANS EXEMPLE, AU

Depot americain de Caoutchouc,

Rue STE. FAMILLE, Haute-Ville, adjoignant l'établissement de Marchandises Sèches du sous-signé.

15,000 PAIRES de Souliers communs de Caoutchouc, de bonne qualité, style originale, pour Dames et Messieurs. Se vendent que 2.64 par paire. Plusieurs mille paires de Souliers à patente de caoutchouc, des meilleures manufactures, de divers grandeurs, sont offerts en vente, aux prix: depuis 2s. 10 1/2 jusqu'à 6s. 3 1/2. Des bottines élégantes pour Dames, appelée Ladies Congress-Boots, se vendent pour 10s. Bottes longues de Caoutchouc, à l'épreuve de l'eau, pour Messieurs. Stippers, &c., &c. Toutes ces marchandises sont garanties, et les prix sont plus bas que jamais ils en fut offerts en Canada. Pour argent comptant.

Depot de Caoutchouc. Rue Ste. Famille. Québec, 3 décembre, 1849.

T. CASEY.

DEPOT DE MIROIRS ET D'HORLOGES AMÉRICAINES

No. 9 RUE SOUS-LE-FORT BASSE-VILLE.

AVIS.

VENTE du soir par le sous-signé. Marchandises Sèches, Hardes faites, Quincaillerie etc. etc. les LUNDIS, MARDIS et MERCREDIS, de chaque semaine pendant l'hiver.

Conditions.—COMPTANT.

P. O'DOUD,

Québec, 16 mai 1849.

E. & C.

EN VENTE.

CALENDRIER

ECCLESIASTIQUE DE QUEBEC, POUR 1850,

IMPRIME CI-DEVANT PAR M. NEILSON.

LE SOUSSIGNÉ informe MM. les Curés et les Marchands des campagnes de Québec et de Montréal, qu'il a seul le privilège d'imprimer le *Calendrier Ecclésiastique de Québec*, ci-devant imprimé par M. NEILSON. En conséquence les marchands qui désireront se procurer ce Calendrier, voudront bien s'adresser directement au bureau de *L'Ami de la Religion et de la Patrie*, 14, Rue Ste. Famille, près du Séminaire de Québec.

Ce Calendrier imprimé sur caractères neufs, contiendra pour l'avantage de la classe commerciale :

UN TABLEAU DES COURS DE JUSTICE, d'après le dernier bill de Judicature.

UNE TABLE D'INTÉRÊT, à 6 par cent,

UNE TABLE D'ESCOMPTE, ainsi qu'un

TABLEAU DES BANQUES, marquant les jours où elles escomptent.

On pourra se le procurer aussi chez MM. J. & O. Cremazie : J. T. Brousseau ; T. Cary et M. Amiot, marché de la Basse-Ville.

Prix à la douzaine, 2s.—Par 12 douzaines, (1 gros.) 21s. 6d.—Par copie, 6 sous.

STANISLAS DRAPEAU,

Québec, 23 novembre, 1849.

Dr. GIROUX,

APOTHECAIRE,

à transporté son Établissement

2 RUE LA FABRIQUE.

vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau,

Frères du Marché de la Haute-Ville,

QUÉBEC.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre,

T. A. PARANT, jr.

Québec, 14 juin 1849.

H. S. DALVIN,

MARCHAND DE BOIS,

No. 38 RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE

Québec, 6 juin 849.

G. TALBOT.

A établi son bureau au No. 63 Rue St. Louis, à la Ville de Québec, 5e porte de la Cour. — n. 1, 1849.

M. PATRY architecte, demeure maintenant rue Desfossés, St. Roch, vis-à-vis le magasin de meubles de M. T. Larivière. Québec 30 Oct. 1849.

Nouvel Établissement.

LE SOUSSIGNÉ à l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert un établissement comme

IMPRIMEUR

Libraire et Papetter.

RUE BUADE, 9 RUE BUADE.

Haute-Ville, Haute-Ville.

QUEBEC.

Il vient de recevoir par le *CANADA*, de Glasgow, un assortiment considérable consistant en PAPIER de toutes qualités et descriptions, Plumes d'acier, de Gillott et de Perry, en cartes et en boîtes. Plumes de Cigne et d'Oie, Enveloppes, Cire à cacheter, Encre, Encrriers, Pupitre portatif, Porte feuilles Papier à musique, Carton, Dessin de Londres, Cartes, Plumes d'Or, etc., et autres articles de goût et d'utilité trop nombreux à détailler dont un catalogue sera publié dans le cours de la semaine.

Une grande variété de LIVRES d'ÉCOLES, Dictionnaires, Atlas, Cahiers. Le soussigné espère par sa longue expérience dans cette branche de commerce, acquise dans un des plus anciens établissements, et par une stricte attention aux affaires mériter une part du patronage public.

J. T. Brousseau.

Québec, 28 mai, 1849.

JOURNAL LITTÉRAIRE.

LE SIÈGE DE CANDIE,

ou LES GALERIES

du Palais de Justice (*)

(Suite et Fin.)

LA TÊTE DU CHEVALIER DE QUÉLUS.

La jeune épouse, triste et réignée, dévorait ses pleurs et soupirait après le tranquille séjour qu'elle venait de quitter pour prendre une chaîne... qui n'était point de fleurs, quand, un mois à peine après son mariage, le chevalier de Quélus, protégé par M. de Louvois, reçut un ordre secret de ce ministre pour aller en Alsace et y faire des recrues pour le régiment nouveau que l'on formait alors. M. de Quélus s'acquitta de cette mission, qui ne dura pas moins de dix-huit mois, et était sur le point de revenir à Verdun, quand, le 24 juin, sa femme, lorsqu'un nouvel ordre du ministre le renvoya à son régiment, qui allait faire un fort détachement pour l'expédition de Candie. Les capitaines tirèrent au sort à qui commanderait les compagnies détachées, et M. de Quélus fut désigné par cet aveugle sort pour partir au secours des Vénitiens. Comme M. de Quélus, tout béd et tout disgracié de la nature qu'il était, était un fort brave gentilhomme et un soldat aguerri; comme il possédait surtout une grande dose d'ambition, il se gagna bien de décider l'honneur que la fortune lui faisait, et après avoir écrit à sa jeune femme une lettre fort touchante, et de finesses pressentiments se mêlant à de vagues espérances d'une félicité prochaine, il partit pour Candie.

Tu as fait partie, mon cher Gaston, de cette glorieuse et fatale expédition, je serais donc très-mal venu de te conter ici les actions de vigueur attribuées au détachement du régiment de Lorraine, et les sorties où il se signala le plus; qu'il te suffise de savoir que Mme de Quélus ne reçut pas une seule lettre de son époux du moment où il fut débarqué à Candie, et que d'après les informations successives qu'elle fit prendre auprès de M. de Louvois, de M. de Navailles et de M. le duc de Vivonne, il résulte que M. de Quélus a été tué dans l'attaque du 24 juin; qu'il a été mis par le colonel de son régiment sur la liste des morts; mais qu'en définitive on ne peut rien affirmer, puisque son cadavre n'a pas été retrouvé, et que le capitaine du régiment de Lorraine, ainsi que M. le duc de Beaufort, dont le destin est le même, avoir été enlevé et recélé par les Turcs, dont les usages de guerre diffèrent essentiellement de ceux des puissances chrétiennes.

—Mais Blaise, objecta Gaston, je ne vois pas l'ombre d'un procès dans tout ceci.

—Le procès, le voici, reprit le jeune avocat; il y a un mois à peu près, un homme couvert d'un uniforme en ambreux la tête horriblement taillée de coups de sabre, maigre, chétif, pouvant marcher à peine, s'est présenté chez Mme de Quélus, et lui a dit: "Je suis votre mari, fait prisonnier par les Turcs, j'ai été traité par eux avec la dernière

barbarie; trois fois j'ai voulu échapper à la captivité, et trois fois repris, j'ai payé par des mutilations affreuses le crime d'avoir voulu recouvrer ma liberté... pour revoir ma patrie... pour vous embrasser, ma chère femme." Et comme Mme de Quélus semblait l'écouter avec défiance: "Je suis méconnaissable, continua l'homme je le sais, mais ces papiers, ce brevet de capitaine, ces dépêches confidentielles de M. de Louvois, vos réponses aux lettres que je vous ai adressées de Strasbourg et de Toulouse, vous affirmeront plus encore que mes paroles, que je suis bien le chevalier de Quélus, capitaine au régiment de Lorraine et votre légitime époux."

Malgré ces nombreuses et pressantes affirmations, Mme de Quélus a persisté et persiste encore à ne pas reconnaître son mari dans ce prétendu captif des Turcs.

—Mais, objecta de nouveau la cabaretière, ce monsieur est-il donc si changé qu'on ne puisse le reconnaître? Il me semble qu'une femme doit toujours bien discerner son mari.

—Hélas! madame, répliqua Blaise, quand un homme a le nez et les oreilles coupés, quand son crâne est labouré de coups de sabre et de yatagan, les yeux mêmes de l'amour seraient inhabiles à le reconnaître, jugez si ceux de l'indifférence le pourraient faire.

—Ah! un trait de lumière! exclama Gaston en se frappant le front.

Rosalie et l'avocat le regardèrent.

—Qu'avez-vous? dirent-ils en même temps.

Rien, rien, répartit Gaston. Mais voyons, Blaise, quel est le conseil que tu as à me demander?

—C'est moins un conseil que je te demande qu'un avis que j'ai à te faire, mon ami, dit l'avocat en rougissant. J'aime évidemment Mme de Quélus... Au prix de mon sang je voudrais la voir libre... Elle me presse de plaider sa cause au parlement... Car elle voit dans l'avocat un vengeur... et peut-être un mari, interjura Gaston.

—Et cependant Gaston, reprit Blaise en rougissant de plus en plus, je n'ose me charger de cette cause. Si cet homme était véritablement le chevalier de Quélus! en cas que je gagnasse le procès, je ne voudrais pas avoir à me reprocher la honte et le désespoir d'un galant homme, d'un soldat brave et malheureux. La félicité au prix d'un remords me semblerait trop chèrement achetée! Que dois-je faire, mon cher Gaston, dans cette fâcheuse alternative? Puis-je abandonner Mme de Quélus à l'avarice et à la lubricité d'un aventurier? Puis-je, d'un autre côté, nier absolument l'identité d'un homme que je ne connais pas, que je n'ai jamais vu? Patrie!

—L'avis à donner est épineux, fit Gaston; mais, Blaise, Mme de Quélus n'avait-elle rien remarqué dans la personne de son mari, qui puisse servir à le faire reconnaître? —Je ignore, répartit l'avocat, elle m'a dit seulement que M. de Quélus avait, comme notre célèbre poète Saint-Evremond, un loup sur le sommet de la tête.

—Rosalie, dit Gaston à sa femme, il est temps de vous reposer, montez dans votre chambre. L'histoire de notre ami Blaise est terminée et il n'y a plus rien à attendre. Je reste encore ici quelques instants à causer avec Blaise, je vais vous aller rejoindre bientôt.

La docile épouse ne se fit pas répéter l'invitation; elle rangea son ouvrage, embrassa son mari et monta dans sa chambre.

Quand Gaston fut seul avec l'avocat: —Mon cher Blaise, lui dit-il, tu te rappelles que le chevalier de Langeac et moi, nous avons rapporté du camp des Turcs trois têtes, d'officiers français tués dans la sortie du 24 juin?

—Je me rappelle parfaitement, fit l'avocat.

—Ces trois têtes, je les ai là, poursuivit Gaston en indiquant une grande et vaste armoire de noyer que le temps avait rendue semblable à l'ébène; salées par les Turcs je les ai fait embaumer à Paris, et je les conserve avec une culte religieux. Nous allons les voir ensemble, peut-être dans l'une d'elles trouverons-nous la tête de M. de Quélus.

—Dieu l'entende, Gaston, fit l'avocat.

Le cabaretier ouvrit avec précaution son armoire et retira d'une des tablettes supérieures une grande boîte de chêne ornée d'une lame de cuivre sur laquelle on lisait: *martyrs de Candie*.

Le couvercle de la boîte fut enlevé, et les trois têtes apparurent aussi fraîches que sur le champ de bataille. L'ambre, le courage, le mépris de la mort paraissent luire encore sur ces fronts autour desquels la piété de Gaston avait attaché un impérissable laurier.

Les deux amis, saisis d'abord de respect à la vue de ces tristes débris, commencèrent tout aussitôt leurs investigations O bonheur! la tête du chevalier de Quélus fut la seconde qu'ils visitèrent... Il n'y avait pas à en douter... la loupe s'épanouissait sur ce front martial, qui semblait défier encore le cimetière des Turcs.

—Blaise, dit Gaston, voilà un tête qui te fera gagner une belle cause et conquerra une femme.

La prophétie du splendide maître du cabaret de la Croix de Lorraine ne tarda pas à se réaliser. Blaise Mélian gagna le procès de Mme de Quélus avec amende et dépens; bien plus, le chevalier de Langeac, lieutenant-colonel au régiment de Lorraine, et Gaston Lerouturier, appelés comme témoins, reconnurent dans le prétendu chevalier de Quélus ce Maltais qui leur avait vendu les trois têtes françaises dans le camp du grand-visir. Ce misérable, qui avait probablement assassiné M. de Quélus (qui n'avait été que blessé dans l'action), s'était emparé de ses papiers de sa correspondance et de ses habits, puis après s'être échappé des mains des Turcs, était venu jouer en France le personnage que vous savez.

Il fut condamné aux galères à perpétuité et les dépêches, contrats, lettres, argent et billets que le Maltais avait soustraits furent restitués par arrêt à Mme de Quélus.

Ce procès fameux retentit longtemps au barreau du parlement, et on en parlait encore à la fin du 18^e siècle, quand les traditions et les mœurs du vieux barreau étaient encore vivantes aux cœurs des avocats.

On citait surtout cet effet d'audience. Au moment où l'avocat de faux chevalier de Quélus cherchait à établir l'identité de son client aux yeux des juges, et défait son adversaire de détruire un seul de ses arguments, en entendant le tout d'hypothèses peu charitables sur la vertu de Mme de Quélus, qui, disait-il, ne se souciait guère de reconnaître pour son mari un homme qui avait tout perdu par la barbarie des Turcs.—Arrêtez le cours de vos suppositions honteuses, s'écria Blaise Mélian, en proie à une vive et profonde indignation, cessez de calomnier et d'injurier, car la calomnie et d'injure sont les armes du lâche. Nous nions l'existence de M. le chevalier

(*) Voyez *L'Ami de la Religion*, No. 126, 128, 140, 141, 142, 143, 146, 147, 150 et 151.

de Quélus, nous soutenons qu'il a trouvé une mort glorieuse sous les murs de Candio...

Et l'avocat, par un geste furieux, mais savamment calculé pour ne pas être trivial, retira du pli de sa robe la tête de M. de Quélus...

A la vue de cette tête qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, avait conservé les pâles apparences de la vie, un cri d'horreur, un gémissement général parcourut les bancs des magistrats, du barreau et de l'auditoire.

Le talent de Blaise Mélian s'étant révélé: il avait tout gagné avec ce procès, femme, fortune, réputation.

L'amitié lui vint pourtant encore une fois en aide. Mme de Quélus était peu riche, et Blaise Mélian ne l'était pas encore.

C'était un présent de noces de dix mille écus que Blaise Mélian recevait là de son co-espion.

Blaise Mélian devint donc avocat-général. A peu près dans le même temps, le chevalier de Langeac, colonel du régiment de Lorraine, devint maréchal-de-camp des armées du roi.

Pour Gaston Lecouturier, il resta cabaretier, se réjouissant des triomphes divers de ses amis, qui était son ouvrage, et répétant avec Jean de Lafontaine, qui venait s'asseoir et rêver de temps à autre sous la tonnelle du joyeux cabaret.

Ne point mentir, être content de soi, c'est le plus sûr: cependant on s'occupe à dire faux pour attraper du bien, que sert cela? Jupiter n'est pas dupe.

A. DE B.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 11 JANVIER, 1850.

Mercredi soir, une foule considérable d'hommes respectables étaient réunis à la chapelle des Morts de St. Roch, pour entendre de la bouche de Mr. Chabot...

Ce procédé fait sans doute honneur au parti opposé à Mr. Chabot, et montre au peuple ce qu'ils doivent attendre d'un parti qui peut se porter à des excès semblables.

La législature de la Nouvelle Ecosse, s'assemble le 17 janvier courant, pour la dépêche des affaires.

La législature du Nouveau Brunswick s'assemble le 7 février prochain, pour la dépêche des affaires.

POPULATION DE NOS VILLES.—Le bureau des statistiques provinciales estime la population actuelle de Montréal à 54,995 âmes, celle de Québec à 39,721, celle de Toronto à 23,503 âmes, celle de Kingston à 3,366 âmes.

Miller, qui avait prédit que la fin du monde arriverait en 1843, est mort le 30 décembre, à l'âge de 68 ans, sans voir l'accomplissement de sa prophétie.

Accident.—Une jeune Irlandaise âgée de 30 ans, du nom de Mary Crogham, atteinte d'une aliénation mentale, se précipita du haut du 3me. étage dans une cour située sur la rue St. Paul, le 26 novembre dernier.

Kossuth et la Hongrie.

Il vient de paraître à Londres, en allemand, traduit du hongrois, un mémoire détaillé de Kossuth sur les derniers événements de la guerre de Hongrie.

Nous lisons dans la préface du traducteur, datée du 23 novembre, que ce mémoire a été envoyé par Kossuth de Widdin à M. Pulski, ancien chargé d'affaires du gouvernement révolutionnaire de Hongrie à Londres.

Kossuth débute ainsi: Aux envoyés et agents politiques en Angleterre et la France!

Notre pauvre et ma heureuse patrie est tombée; elle est tombée non sous les coups de l'ennemi, mais par la bassesse et la trahison.

J'ai pris Georgey dans la poussière; je l'ai élevé pour qu'il conquît à la patrie la liberté, et à lui-même une gloire immortelle, et il est devenu le lâche bourreau de la Hongrie!

Depuis longtemps il était accusé par plusieurs de convoiter la dictature. Moi-même je l'ai souvent pressé de me dire s'il voulait le pouvoir souverain, que dans ce cas je lui ferais un parti, mais un parti qui fut tout le pays.

Mais Georgey ne savait que vaincre, et laissait perdre les fruits de la victoire. La victoire de Comorn du 26 avril pouvait devenir, au dire de Kossuth, une bataille de Marengo, si Georgey avait lancé à la poursuite de l'ennemi le corps de Gaspar, qu'il laissa dans la plus complète impobilité.

Il était alors tellement populaire, que Kossuth hésitait à lui ôter le commandement en chef. Cependant il le nomma ministre de la guerre, et donna à Damianish le commandement. Mais Georgey sut, sous toutes sortes de prétextes, prolonger son séjour dans le camp jusqu'à l'invasion russe.

Dès l'arrivée des premiers corps, l'idée de traiter avec les Russes fut soumise dans le public par l'entourage de Georgey. L'intervention russe, dit le Mémoire, trouvait la Hongrie parfaitement armée, et plus puissante contre l'armée austro-russe qu'elle ne l'avait été l'an dernier contre l'Autriche seule.

Une armée de 141,000 hommes en ligne, les forteresses bien défendues et bien approvisionnées, de nouveaux bataillons ajoutés aux régiments, les escadrons de réserve de 19 régiments de cavalerie tenus au grand complet, des fabriques d'armes et de poudre en pleine activité, d'immenses hôpitaux, telles étaient les ressources de la Hongrie.

Il y avait à combattre 140,000 Russes, 80,000 Autrichiens, et les 40,000 soldats de Jellachich. Le problème était de battre les divers corps ennemis les uns après les autres. Kossuth arrêta, de concert avec Georgey, un plan consistant à entraver la marche des Russes sans leur livrer bataille, à battre les Autrichiens et à marcher sur Vienne.

En cas d'insuccès, on aurait porté la guerre dans la Gallicie, et en cas d'échec

de ce côté, on aurait pénétré avec 50,000 hommes en Italie, par la Styrie, et on serait retourné en Autriche avec les Italiens et les Hongrois de l'armée de Radetzki.

Ce plan, sanctionné par Georgey, fut complètement faussé par lui dans l'exécution. Le gouvernement le destitua, mais il organisa une révolte militaire, qui le força à désobéir au gouvernement.

Suit le récit des dernières opérations. Georgey jette le masque. "A ce moment, dit Kossuth, j'étais seul, isolé, impuissant. Il ne me restait que le choix entre la mort et l'exil. Comme patriote, chrétien, père de famille, je préférai l'exil."

"Je pensai que peut-être il serait possible de conserver à ma patrie, par l'intervention de la diplomatie, pour les temps à venir, quelques éléments de vie indépendante. L'Angleterre me parut la puissance la plus propre à cette action diplomatique."

En terminant, Kossuth engage ses agents en Angleterre à agir l'opinion, à réunir des meetings, à voir M. Cobden, à s'aboucher avec les cabinets, à présenter des pétitions au parlement. Il prie le gouvernement anglais de s'entremettre auprès du gouvernement autrichien pour que sa femme et ses enfants puissent se rendre en Angleterre.

CONVERSION D'UN AUTRE MINISTRE EPISCOPALIEN, A NEW-YORK.

Il y a quelques jours, nous annonçâmes le retour au catholicisme de deux ministres épiscopaliens, de New-York, MM. Forbes et Preston. Un troisième ministre de la même dénomination vient d'imiter leur exemple; dans la même ville. Voici ce que dit à son sujet le Freeman's Journal:

"Le Dr. Huntington, ci-devant ministre épiscopalien de cette ville, a fait sa soumission à la vraie foi, il y a quelques jours, et est entré par la pénitence dans le sein de l'Eglise Catholique. Nous avions connu le Dr. Huntington il y a quelques huit années, lorsqu'il se distinguait par son habileté à remplir les fonctions de professeur, au Collège de St. Paul. Depuis, le Dr. Huntington a passé quelque temps en Europe, et depuis son retour, il officiait temporairement à l'Eglise des apôtres, près du Séminaire Protestant des Episcopaliens."

"Nous espérons avoir le plaisir d'enregistrer, bientôt, la conversion de plusieurs autres personnes de distinction parmi les Episcopaliens; mais nous attendons, jusqu'à ce que nous puissions affirmer la vérité de ce que nous rapportons aujourd'hui comme un bruit."

La conversion d'hommes aussi éclairés est, certes, bien encourageante pour l'Eglise des Etats-Unis, et en même temps bien glorieuse pour le catholicisme, puisque la démonstration de sa vérité entraîne la conviction des plus fortes intelligences. —Quand les Protestants font quelque rares conquêtes parmi nous, elles s'expliquent infailliblement par l'intérêt des passions mauvaises ou par une grossière et stupide ignorance. —Bien au contraire, les hommes éminents, qui entrent si fréquemment dans le sein de l'Eglise Catholique, s'y distinguent par une éminente piété. Témoin les Professeurs d'Oxford et tant d'autres."

Indépendamment des conversions de protestants nous sommes encore heureux de dire, sur le témoignage d'une correspondance toute récente, que la religion catholique commence à offrir un beau et consolant spectacle, à New-York. L'Eglise des Français n'est plus assez grande pour contenir tous ceux qui veulent assister au service divin; celles des Irlandais, Américains, Allemands, sont remplies, chaque dimanche. —Mélanges.

Indépendamment des conversions de protestants nous sommes encore heureux de dire, sur le témoignage d'une correspondance toute récente, que la religion catholique commence à offrir un beau et consolant spectacle, à New-York. L'Eglise des Français n'est plus assez grande pour contenir tous ceux qui veulent assister au service divin; celles des Irlandais, Américains, Allemands, sont remplies, chaque dimanche. —Mélanges.

Indépendamment des conversions de protestants nous sommes encore heureux de dire, sur le témoignage d'une correspondance toute récente, que la religion catholique commence à offrir un beau et consolant spectacle, à New-York. L'Eglise des Français n'est plus assez grande pour contenir tous ceux qui veulent assister au service divin; celles des Irlandais, Américains, Allemands, sont remplies, chaque dimanche. —Mélanges.

Indépendamment des conversions de protestants nous sommes encore heureux de dire, sur le témoignage d'une correspondance toute récente, que la religion catholique commence à offrir un beau et consolant spectacle, à New-York. L'Eglise des Français n'est plus assez grande pour contenir tous ceux qui veulent assister au service divin; celles des Irlandais, Américains, Allemands, sont remplies, chaque dimanche. —Mélanges.

Nouvelle loi de Navigation anglaise. (Suite et Fin.)

FORME DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT.

XVIII.—Et il est décrété que la forme suivante de certificat remplacera la forme de certificat prescrite par le dit acte pour l'enregistrement des navires anglais:

"Ceci est pour certifier que (ici insérer les noms, professions et demeures des propriétaires signataires), ayant fait et signé la déclaration requise par la loi, et ayant déclaré que (lui ou eux), conjointement avec (noms, professions et demeures des propriétaires non signataires), est (ou sont) unique propriétaire (ou propriétaires), dans les proportions désignées au dos du présent acte, du navire ou bâtiment appelé le (nom du navire), de (lieu auquel le navire appartient), lequel est du port de (nombre de tonneaux), et don (nom du capitaine), est capitaine, et que ledit navire ou bâtiment était (date et lieu où il a été construit ou condamné comme prise, en se référant au certificat du constructeur, ou au certificat du juge, ou au certificat du dernier enregistrement), abandonné alors pour être détruit, ou (si le navire était étranger, et l'époque et le lieu de construction inconnus), était étranger, et que (lui ou eux) ne connaissait pas l'époque ou le lieu de sa construction; et (nom et emploi de l'officier inspecteur) nous ayant certifié que le navire ou bâtiment a (quantité) ponts et (quantité) mâts; que sa longueur, de la partie inté-

rieure de l'étrave principale à la partie antérieure de l'étambot, en haut est ("pieds" dixième), sa largeur au milieu est ("pieds" dixième), sa profondeur dans la cale au centre est ("pieds" dixième); qu'il est (nature du grément gréé avec un (à demeure ou reentrant) beaupré, est (description de l'arrière), construit à poupe (qu'il est construit à francbord ou à clin), a (s'il a ou non) des bouteilles et une figure (l'espèce de figure s'il y en a); que la membrure et le bordage (ou assemblage) sont mentionner si c'est en bois ou en fer; et qu'il est (mentionner si c'est un navire à voile ou à vapeur, et, s'il est à vapeur, relater si le moteur est à roues ou à hélice. Et les dits propriétaires signataires ayant reconnu et accepté la susdite description, et ayant fourni garantie suffisante, ainsi que la requiert la loi, le dit navire ou bâtiment nommé (le nom) a été dûment enregistré au port de (nom du port). "Certifié sous nos signatures, à la douane du dit port de (nom du port), ce (date) jour de (nom du mois), dans l'année (mots en toutes lettres)."

(Signé:) — contrôleur. (Signé:) — contrôleur.

Et au dessus de tel certificat de registre, il devra y avoir un compte des parts ou actions appartenant à chacun des propriétaires mentionnés et désignés dans tel certificat, dans la forme et de la manière suivante:

Table with 2 columns: NOMS, NOMBRE. Rows include Des divers Propriétaires y mentionnés and De soixante-quatrième parties appartenant à chaque Propriétaire.

Forme de la déclaration.

XIX.—Est il décrété que la déclaration suivante sera substituée à la déclaration qui, par le dit acte, doit être faite par le propriétaire de tout bâtiment avant son enregistrement:

"Je soussigné, A. B. (lieu de résidence et profession), déclare sincèrement que le navire ou bâtiment (nom), de (port ou endroit, duquel (nom du capitaine) est, à présent, capitaine étant (espèce de construction, tonnage, etc., ainsi qu'il est décrit dans le certificat de l'officier supérieur), a été (quand et où il a été construit, ou si c'est une prise ou confiscation, capture, et condamnation (comme tel), ou (si le bâtiment est de construction étrangère, et le propriétaire ne soit pas quand et où il a été construit) que le dit navire est construit à l'étranger et que je ne connais pas l'époque et le lieu de sa construction), et que moi, le dit A. B. (et les noms et professions des autres propriétaires, s'il y en a et où ils résident respectivement), suis (ou sommes) seul propriétaire (ou propriétaires) du susdit bâtiment, et qu'aucune autre personne (ou personnes) quelconque n'y a (ou n'y ont) aucun droit, titre, intérêt, part ou propriété, et que moi le dit A. B. et les dits autres propriétaires, (s'il en existe), suis (ou sommes) véritablement et bona fide sujet (ou sujets) de la Grande-Bretagne, et que moi le dit A. B. n'ai pas (ni qu'aucun des autres propriétaires autant que je puis le savoir ou le penser) prêté le serment de fidélité à aucun Etat souverain quelconque (excepté d'après les termes de quelque capitulation, désignant les particularités qui y ont rapport et que depuis que j'ai prêté (ou que eux ont prêté) le serment de fidélité à (nommant les Etats étrangers respectivement auxquels lui ou quelqu'autre des dits propriétaires auront prêté le serment) je suis (ou lui, ou eux est ou sont) devenu citoyen (ou sujets, naturalisés) suivant le cas) du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, par lettres patentes de Sa majesté (ou par un acte de Parlement, ou par ou d'après, ou en vertu d'un acte ou ordonnance de la législature de

ou ont été autorisés par un acte ou ordonnance de la législature de posséder des intérêts dans bâtiments anglais dans la dite colonie et depuis qu'a été passé cet acte ou ordonnance, j'ai (ou il a, ou ils ont) prêté le serment de fidélité à la reine Victoria (relatant les époques auxquelles ces lettres de naturalisation ont respectivement été accordées, ou l'année ou années, dans lesquelles cet acte, ou ces actes, ou ordonnances, ont respectivement été promulgués) et qu'aucun étranger directement n'a aucune action ou part d'intérêt dans le dit navire ou bâtiment.

Pourvu toujours, que s'il devient nécessaire d'enregistrer un navire ou bâtiment appartenant à une corporation dans le Royaume-Uni, la déclaration suivante, en place de la déclaration précédemment exigée, sera faite et souscrite par le secrétaire ou autre officier convenable de la dite corporation savoir:

"Je soussigné A. B., secrétaire ou employé de (nom de la corporation), déclare sincèrement que le navire ou (nom), de (ports) dont (nom du capitaine), est de présent capitaine étant (espèce de conf-

struction, tonnage, etc., ainsi que décrit dans le certificat de l'officier inspecteur) a été (quand et où il est pris en possession, capture et condamnation) le dit navire est de construction étrangère et que je ne sais ni le lieu de sa construction et que le dit navire appartient entièrement et exclusivement à (nommer la compagnie ou corporation)"

DE NAVIRES AU-DESSOUS D'UN CERTAIN TONNAGE. XY.—Et il est décrété que, bien que par le dit acte précité pour l'enregistrement des bâtiments anglais soit décrété, que dans le cas qu'un navire, n'étant pas dûment enregistré, exercerait quelques uns des privilèges d'un bâtiment anglais, le dit navire devrait être confisqué, néanmoins, tous navires ou bâtiments au-dessous de 15 tonneaux de jauge, appartenant en entier et équipés par des sujets anglais, quoique n'étant pas enregistrés comme navires anglais, seront admis pour être bâtiments anglais, dans toute navigation, dans les rivières et sur les côtes du Royaume-Uni et des possessions britanniques, hors du Royaume, et ne s'avancant pas sur les mers au-delà dans les limites des différents Gouvernements coloniaux, dans lesquels les propriétaires directement de tels bâtiments résident respectivement: et que tous bateaux ou bâtiments entièrement possédés, et équipés par des sujets anglais n'excédant pas le tonnage de 30 tonneaux et n'ayant pas un pont entier ou à demeure, et étant employés seulement à pêcher sur les bancs ou les côtes de Terre-Neuve et des lieux adjacents, ou sur les bancs et côtes des provinces du Canada, Nouvelle-Ecosse ou Nouveau Brunswick, adjacents, au golfe du St. Laurent, ou au nord du Cap Canso ou des îles en dedans du dit, en en trafiquant le long de la côte dans les dites limites, seront admis à être bateaux ou bâtiments anglais, quoique non enregistrés, aussi longtemps que de tels bateaux ou bâtiments, seront seulement employés de cet e manière.

XXI.—Et il est décrété que cet acte sera mis à exécution le premier jour de janvier 1850.

XXII.—Et il est décrété que cet acte pourra être réformé ou abrogé par un acte passé dans la présente session du Parlement.

PRIX RÉDUIT. LA LYRE CANADIENNE, ou Recueil de Chansons et Romances du Jour.

Pour faciliter la vente de ce Chansonnier, le propriétaire a réduit les prix aux conditions suivantes: Par chaque copie reliée, 2s. Do brochée, 1s-3d.

En vente chez MM. J. & O. Crémazie rue la Fabrique, haute-ville, et R. E. Fricchette, rue Lamontagne. Québec, 9 janv. 1850.

XXI.—Et il est décrété que cet acte sera mis à exécution le premier jour de janvier 1850.

XXII.—Et il est décrété que cet acte pourra être réformé ou abrogé par un acte passé dans la présente session du Parlement.

PRIX RÉDUIT. LA LYRE CANADIENNE, ou Recueil de Chansons et Romances du Jour.

Pour faciliter la vente de ce Chansonnier, le propriétaire a réduit les prix aux conditions suivantes: Par chaque copie reliée, 2s. Do brochée, 1s-3d.

En vente chez MM. J. & O. Crémazie rue la Fabrique, haute-ville, et R. E. Fricchette, rue Lamontagne. Québec, 9 janv. 1850.

BAZAR de la Société charitable des Dames Catholiques de Québec.

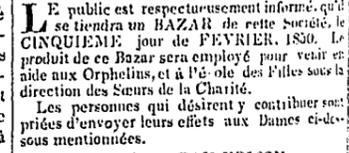
Le public est respectueusement informé, qu'il se tiendra un BAZAR de cette Société, le CINQUIÈME jour de FÉVRIER, 1850. Le produit de ce Bazar sera employé pour venir en aide aux Orphelins, et à l'école des Filles sous la direction des Sœurs de la Charité.

Les personnes qui désirent y contribuer sont priées d'envoyer leurs effets aux Dames ci-dessus mentionnées.

Mesdames FAN VELSON, MASSUE, PAINCHAUD, ROY, WOLSEY.

Mesdames McCord, Duvall, Lelièvre et T. Tossier, tiendront la table de rafraîchissements. Par ordre, JOSEPHINE MASSUE, Secrétaire.

Québec, 7 Décembre, 1849.



DISTRICT DE QUÉBEC. UNE Session de la Cour du Banc de la Reine, tenant juridiction criminelle pour le district de Québec, sera tenue en la Cour de Justice, en la cité de Québec, LUNDI VINGT-UNIÈME jour de JANVIER courant, à NEUF heures du matin; et donne en conséquence avis par ce présent à tous ceux qui auront à poursuivre aucun des prisonniers détenus en la prison commune de ce district, qu'ils aient à y être présents pour les poursuites en droit, et je donne aussi avis à tous Juges de Paix, Coronaires, Connétables et Officiers de Paix, du et pour le district susdit, qu'ils trouvent alors en propre personne, avec leurs records, indictements et autres documents, pour agir et faire à cet égard qui appartiendra à leurs différents grades.

W. S. SEWELL, Shérif. Bureau du Shérif, Québec, 4 janvier 1850.

Maintenant en débarquement, et à vendre par le soussigné. HUILE DE LIN double bouillie, BRIQUES A FEU marquées "curr.", GENEVIEVRE de "DeeKuyper", CHARBON de Smith, double criblé. C. E. LEVEY et Cie. Québec, 2 juillet 1949.



DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

En conséquence de la translation du siège du Gouvernement à Toronto, avis public est par le présent donné que toutes communications destinées à ce département de la part de personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront ci-après être adressées au Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto.

Les communications des personnes résidentes dans le Bas-Canada, devront être adressées à L'Assistant-Commissaire des terres de la Couronne, Montréal, 9 novembre, 1849.

POUR SAN-FRANCISCO.

Table listing steamship services to New York and San Francisco, including ship names, departure dates, and fares for various cabin classes.

PAQUEBOTS A VOILES. Partant de New-York chaque semaine. POUR SAN-FRANCISCO. Cabine, de \$225 à \$250. Steerage, \$125 à \$130. Pour les autres détails s'adresser à la Maison de Commission de l'Ami de la Religion et de la Patrie, Québec, ou à J. C. ROBILLARD, 86 Cedar Street, New-York, 22 novembre.

CHARLES BAILLARGE, ARCHITECTE et enseignant l'Architecture, l'Arpentage, et le Génie Civil. Rue St. François, No. 12.

VIN et PILULES DES BOIS du DR. HALSEY. Possèdent une saveur amère agréable, et égale à celle d'un bon vin de Porto.

UNE PLASTRE la Botteille de Pinte. Le contenu d'une seule botteille dure plus longtemps et produit dix fois plus d'effet qu'aucun autre remède en usage.

D'excellents chimistes ont très bien reconnu, que presque toutes les plantes végétales dans leur état naturel, ont des propriétés différentes, et que souvent ces propriétés sont d'une nature toute opposée. Par la méthode habituellement employée pour préparer les médecines, (qui est l'ébullition) on est exposée à perdre par l'évaporation une partie des propriétés médicinales, et de plus à produire un mélange inutile ou presque sans effet, en faisant bouillir ensemble les parties saines et nuisibles des plantes.

Il n'en est pas ainsi DU VIN DES BOIS. Cet article n'est pas préparé par l'ébullition et ne contient ni mélasse, ni réglisse, ni aucune espèce de sirop. Mais c'est le vin pur, extrait des plantes les plus remarquables du pays, et des principales plantes exotiques du monde connu, y compris le CERISIER SAUVAGE et la SALSE-PAREIL, au moyen d'un admirable appareil chimique, qui sépare les propriétés vraiment médicinales, de celles qui sont inutiles et retiennent seulement celles qui sont en harmonie avec le principe vital et l'organisation humaine.

Le Vin des Bois est une médecine inappréciable pour les femmes: il est surtout fortement recommandé contre ces infirmités auxquelles les femmes de constitution délicate sont si sujettes. DES PILULES GOMMÉES OU SU-CRÉES DU DR. HALSEY, L'action de ces pilules s'harmonie avec celle du vin. Elles fortifient les fonctions sécrétaires. Les Pilules des Bois ont les mêmes propriétés que le vin; elles forment un purgatif puissant, agréable et végétal.

Ces grands effets purificateurs et fortifiants du Vin et des pilules des Bois s'exercent encore sur bien d'autres maladies que celles qui ont été sus-mentionnées.

CERTIFICATS en faveur des Eaux de PLANTAGENET.

Montréal, 17 Avril 1849. L'analyse des eaux de Plantagenet m'ayant été soumise telle que faite par M. Hunt chimiste de la commission géologique, je considère que l'eau présente une combinaison et un agent médicamenteux qui la rend admirablement propre à la recommander contre plusieurs maladies. On la trouvera capable d'aider à une indication laxative, anti-acide et altérante, et avec de tels objets en vue elle deviendra précieuse dans les scrofules, dans les formes cutanées de rhumatisme et de goutte, dans les maladies urinaires où un traitement alcalin pourrait être utile dans quelques dérangements particuliers de l'estomac dans ce dernier cas sa puissance anti-acide et altérante, devra rendre de grands services.

Les quantités d'Iode de Brome et de Magnésium paraissent considérables, et en conséquence donnent une grande importance à l'eau de Plantagenet dans les maladies où ces agents actifs sont surtout employés. Ayant, en plusieurs occasions, employé les eaux dans ma pratique privée je puis certifier que son action sur les intestins n'est nullement irritante.

A. HALL, M. D. Professeur de chimie, Collège McGill. Montréal, le 5 avril 1849.

Le propriétaire de sources salines de Plantagenet M. Chs. LaRoche m'a demandé mon opinion sur l'efficacité de cette eau. Je lui ai récemment employé dans des cas chroniques de dyspepsie avec un avantage décidé. J'ai trouvé qu'elle augmentait l'appétit et agissait doucement comme laxatif. D'après leur composition démontrée dans l'analyse faite par T. S. Hunt éc. je la crois capable d'exercer une influence favorable sur le foie et les reins.

H. Y. MOUNT, M. R. C. S. L. Montréal, 3 mars 1849.

Une analyse des eaux Minérales de Plantagenet ayant été soumise à ma considération, je crois pouvoir en toute confiance recommander ces eaux au public comme très utiles dans certaines maladies chroniques de l'estomac, du foie et des autres viscères abdominaux, de même que dans la goutte et le rhumatisme. Comme altérants, elles peuvent encore être employées avec avantage dans les hydroisies, surtout si l'on prend en considération leur action diaphorétique et diurétique. Enfin elles pourraient être utiles dans le choléra vu leurs propriétés anti-acide et anti-émétique. Un avantage qu'elles ont sur toutes les drogues patentes que l'on débite en si grande profusion au public; c'est, qu'elles ne peuvent être que rarement nuisibles, tandis que les premières (contenant pour la plupart, des substances dont l'action sur l'économie animale est très puissante, tels que le bichlorure de mercure et différents préparations d'antimoine, de plomb, d'iode et d'argent, et cela à fortes doses,) peuvent être très préjudiciables dans une infinité de cas.

L. F. T'AVERNIER. Montréal, 29 avril 1849.

Monsieur—Vous m'avez témoigné le désir d'avoir mon attestation sur les vertus médicinales de l'Eau de Plantagenet, je me rends bien volontiers à votre demande et suis heureux de vous exprimer la confiance que j'ai en l'efficacité et l'influence heureuse qu'elle détermine sur l'issue de plusieurs maladies obscures, contre lesquelles la thérapeutique la plus rationnelle a échoué.

Les différents éléments salins qui rentrent dans la composition de cette eau, sont de nature à l'autoriser, à la recommander spécialement dans les rhumatismes, les affections scrofuleuses profondes et constitutionnelles; les tumeurs blanches les névralgies et plus particulièrement la sciaticque.

Les personnes chez lesquelles les fonctions de l'estomac ont été perverties par suite de l'usage immodéré des boissons alcooliques, y trouveront un excellent correctif, bien propre à rétablir de bon cet organe et l'harmonie des fonctions de l'économie en général. Agréer Monsieur, J. L. LEPROHON, M. D.

Monsieur—Les nombreux certificats que vous avez reçus des plus éminents Médecins du pays ne dispensent de faire l'éloge de votre Eau Minérale. Je parlerai seulement que toutes les personnes qui en achètent à ma Pharmacie et qui en font usage s'accordent à reconnaître leur effet salutaire et la recommandent à tous leurs amis. J'ai l'honneur de vous saluer. P. E. PICAULT, M. D.

Montréal, 7 Avril 1849. Monsieur—En remerciement des eaux Minérales de Plantagenet, que vous avez dans la bonté de m'envoyer, et dont j'ai fait l'essai dans plusieurs cas de dyspepsie, et Rhumatisme etc. etc., je suis heureux de pouvoir vous dire, que ces eaux ont un bienfait à la nature, et qu'elles doivent être recommandées à nos Habitants des Campagnes surtout, comme remède avantageux et à bon marché.

J'ai conseillé à des femmes enceintes, sujettes à la constipation d'en faire usage, et elles se sont trouvées très bien. Elles ont aussi guéri deux dames sujettes aux fleurs blanches qui en ont fait usage sur ma recommandation.

Je ne doute pas que dans le choléra, d'après l'analyse qui vient d'être faite par T. S. Hunt, Chimiste, qu'elles seront très utiles, surtout si on a le soin de s'en servir comme préservatif, et de se purger d'avance avec ces eaux.

L. H. MASSON, M. D.

Vous-avez-vous tenu en garde contre la maladie qui est attendue dans le pays? N'AYEZ comme les citoyens de Montréal: achetez de l'Eau de Plantagenet. Vous verrez par les nombreux certificats des premiers médecins de Montréal, qui est absolument nécessaire de faire usage de cette Eau dans ce temps-ci. Il s'en est vendu dans les trois dépôts à Montréal, depuis le 3 mai au 18 Juin, 11,500 gallons. Aussi les noms de 45 médecins s'accordent-ils à dire que la cité de Montréal n'a jamais été dans un état de salubrité plus satisfaisant qu'il n'est actuellement. Le propriétaire de cette Eau a en sa possession au-dessus de 300 certificats des premières familles de Montréal, des cures merveilleuses obtenues par l'usage des Eaux de Plantagenet, et dont il est prêt à les montrer à ceux qui le désirent. Voici les noms de plusieurs médecins de Montréal, qui ont donné leur certificat en faveur de cette eau; que le public en juge par lui-même.

- M. W. Nelson, Dr. E. H. Trudel, J. G. Binaud, H. Mount, J. E. Coderre, Alex. McCulloch, J. L. Leprohon, R. L. McDonell, L. U. Masson, F. Crawford, P. E. Picault, F. Badgley, W. Fraser, A. Hall, G. W. Campbell, S. C. Sewell, L. F. Tavernier, P. J. Leduc.

DRUGGISTS.—Prenez en une bouteille avant déjeuner et une autre après-midi. Eau fraîche, 2 fois par semaine, à Québec, au dépôt, Rue Sous le Fort Basse-Ville. MARTYN RAY, Agent, Québec, 2 juillet 1849.

BUREAUX DE L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

Stanislas Drapeau, Propriétaire. AGENT GENERAL, COMMISSIONNAIRE & CONSIGNATAIRE POUR l'Angleterre, l'Ecosse, la France et les Etats-Unis d'Amérique.

PRENDRE la liberté d'informer MM. les Marchands et autres habitants du Canada, que, vu l'ère nouvel qui s'ouvre pour le Commerce de cette colonie par la libre navigation du St. Laurent, aux bâtiments de tous les pays étrangers, il vient de prendre des arrangements avec des Correspondants spéciaux, à l'étranger, qui lui permettront de se charger des Commandes des Commerçants, Marchands ou autres personnes de ce pays, pour l'achat de toutes Marchandises, Journaux, Modes, Objets d'Art et de Luxe, Meubles, Instruments de Musique, Vins et autres Objets, &c., qu'ils voudront retirer des Marchés d'ANGLETERRE, de la FRANCE ou des autres pays de l'EUROPE.

Le Soussigné ose espérer que le choix qu'il a fait de ses Correspondants lui méritera une part de la confiance publique. Il aime aussi à faire remarquer que ses Correspondants s'engagent à faire jouir, aux personnes qui s'adresseront à notre Maison de Commission, de tous les avantages possibles tant sous le rapport des prix que de la qualité des objets. Il recevra également toutes les consignations extérieures pour le Canada.

Écrire franco, à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire de l'Ami de la Religion et de la Patrie, et AGENT GÉNÉRAL en CANADA.

AU CANADA!

MAISON DE COMMISSION ATTACHÉE A L'ETABLISSEMENT.

ANNONCES PARISIENNES. 101 CARTES COLORIÉES, CARTONNÉES et RELIÉES POUR 20 FRANCS. ATLAS UNIVERSEL, HISTORIQUE et Géographique, par HOUZE.

Donnant les divisions et modifications territoriales de toutes les nations aux époques importantes de leur histoire, avec notice sur tous les faits historiques et l'indication des lieux où ils se sont accomplis.

Arrêté du grand-maître de l'Université de France qui approuve et autorise l'Atlas Universel de Houze. Le ministre de l'instruction publique et des cultes, grand-maître de l'Université. Vu la déclaration du conseil de l'Université en date de ce jour, OÙ le rapport sur un ouvrage intitulé: Atlas Universel, Historique et Géographique, par Houze. Arrêté: Le dit ouvrage est admis pour être placé dans les bibliothèques des lycées et des collèges. Fait à Paris, le 1er Juin, 1849.

Le secrétaire du conseil, GUINAULT. Pour ampliation: Le chef du secrétariat, COLLIN.

Détail des 101 cartes composant l'ATLAS UNIVERSELLE, le seul avec lequel on puisse apprendre l'histoire et la géographie.

1e. Histoire-Sainte—14 cartes. 1e. carte: le Paradis terrestre; 2e la Terre partagée aux fils de Noé; 3e la Terre de Chanaan au temps d'Abraham; 4e le Départ pour le voyage des Israélites; 5e la Terre-Sainte en 12 tribus; 6e sous Salomon; 7e empire de Babylone à la fin de sa captivité; 8e royaume d'Israël et de Juda; 9e royaume d'Hérode; 10e Palestine sous Constantin; 11e Syrie et Palestine, temps de Mahomet; 12e du temps de la première croisade; 13e de la troisième croisade; 14e des croisades.

2e. Europe—80 cartes. Histoire de France.—30 cartes. 15e Gaule sous J. César; 16e Gaule sous l'Empire; 17e après la venue des Francs; 18e France sous Clovis (en 510); 19e partagée par son fils (en 520); 20e partagée après Clotaire (565); 21e sous Pepin (760); 22e Empire de Charlemagne (768); 23e partage de cet Empire (829); 24e France avant Hugues-Capet (980); 25e sous Hugues-Capet (990); 26e à la mort de Philippe (1108); 27e de Louis-le-Jeune (1180); 28e de Philippe-Auguste (1223); 29e de saint Louis (1270); 30e de Charles-le-Bel (1328); 31e sous Philippe de Valois (1349); 32e après le traité de Bretigny; 33e après Charles-le-Sage; 34e après Charles VI; 35e après l'expulsion des anglais (1451); 36e après Louis XI; 37e après François Ier; 38e après Henri

3e. Histoire d'Angleterre—10 cartes. 45e Grande-Bretagne, sous l'empire (4e siècle); 46e après l'invasion saxonne (9e s.); 47e sous l'empire (10e s.); 48e lors de l'invasion danoise (9e s.); 49e sous Alfred-le-Grand (9e s.); 50e après l'invasion normande (11e s.); 51e sous les Plantagenet; 52e pour la guerre des deux roses (15e s.); 53e sous les Tudor et les Stuart (à 1689); 54e le Royaume-Uni, de nos jours (1849).

4e. Histoire de Grèce et d'Italie.—16 cartes. 55e Grèce et Asie-Mineure dans l'antiquité; 56e Grèce et Italie après la fondation de Rome (6e siècle avant J.-C.); 57e Grèce et Asie-Mineure au 1er siècle; 58e Grèce et Italie au temps d'Alexandre (3e siècle); 59e à la prise de Rome par Alaric (480 ap. J.-C.); 60e Bas-Empire et royaume des Ostrogoths; idem et royaume des Lombards; 62e idem et royaume d'Italie (9e s.); 63e sous les Bulgares et Othon; 64e lors de la conquête des Normands (12e s.); 65e à l'époque des croisades; 66e Bas-Empire et Italie au 15e siècle; 67e au 16e siècle; 68e Empire ottoman et Italie; 69e idem au 18e siècle; 70e Turquie, Grèce, Italie de nos jours (1849).

5e. Histoire d'Espagne et Portugal.—8 cartes. 71e Espagne et Portugal sous les Romains; 72e, avant les Visigoths (6e ap. J.-C.); 73e, sous les Visigoths; 74e sous le kalifat de Cordoue; 75e après sa chute; 76e, pendant le royaume de Grenade (9e au 15e siècle); 77e après l'expulsion des Maures (16e s.); 78e Espagne et Portugal de nos jours (1849).

6e. Histoire d'Allemagne.—12 cartes. 79e Germanie avant J.-C.; 80e, à la fin du 6e siècle; 81e, sous les rois francs (6e au 8e siècle); 82e, après Charlemagne (731 à 843); 83e, Allemagne sous ses successeurs (à 911); 84e, sous la maison de Saxe (à 1024); 85e, sous la maison de Franconie (à 1187); 86e, sous la maison de Souabe (à 1255); 87e, sous la maison de Habsbourg, etc. (à 1427); 88e, sous la maison d'Autriche (à 1612); 89e, l'Allemagne et la Pologne, en 1788; 90e, de nos jours (1849).

7e. Histoire des états du Nord.—4 cartes. 91e, Russie, Suède, Norvège, Danemark au 15e siècle; 92e, à la fin du 19e siècle; 83e, à la fin du 14e siècle; 94e, de nos jours (1849).

8e. Les autres parties du Monde.—6 cartes. 95e, Asie au temps d'Alexandre; 96e, de Gensékan; 97e, après sa mort jusqu'à nos jours; 98e-99e, Amérique; 100e, Afrique; 101e, Océanie.

L'ATLAS est magnifiquement relié et orné des plus délicieuses arabesques enluminées d'or. Les cartes sont coloriées à la main avec un soin tout particulier. Chaque carte ne revient qu'à 20 centimes, à peine le prix du colportage. C'est la dernière limite du bon marché. Pour référence, s'adresser à la Maison de Commission de l'Ami de la Religion et de la Patrie, —12 déc.

MÉCANISME MERVEILLEUX. FABRIQUE D'HORLOGERIE. BREVETÉS de S. A. R. Monseigneur le Prince de Joinville. HENRI CAPT & CIE. No. 13, RUE D'ALGER ST.-LIONORÉ, PARIS.

Informez que leur Etablissement offre un assortiment des plus complets et des plus riches de l'Europe, consistant en Horlogerie, Bijouterie, Pendules, Pièces de musique, &c., Exposition d'une Pendule, avec huit oiseaux chantant en chœur. Une liste des prix, avec modèles, sera expédiée sous peu aux différents agents d'Amérique. S'adresser à la Maison de Commission de l'Ami de la Religion et de la Patrie, seul agent pour le Canada.—3 déc.

LA TRIBUNE SACREE, revue Mensuelle, 64 pages, format in-8vo., imprimé sur beau papier. Contient des Discours, Sermons, Mandements, Dominicales, Sujets de circonstances, Morceaux complets (points d'analyse), par les principaux prédicateurs de la France et de l'étranger. Cette revue contient la matière de 6 volumes in-8vo., véritable manuel du Prédicateur et des amis de la littérature sacrée, et ne coûte que 15 francs, par an. On s'abonne en Canada, (chez le seul agent), à la Maison de Commission de l'Ami de la Religion et de la Patrie.—3 décembre, 1949.

DE LA CÉLÈBRE MANUFACTURE PLEYEL. Rue Rochecouart, 20, et rue Grande-Batelière, 2, à Paris.

On trouve dans les magasins de PLEYEL & Cie., un choix considérable de PIANOS neufs de tout genres, et tout à fait un nouveau modèle de PIANOS DROIT, à cordes obliques, qui ne laisse rien à désirer pour l'éclat et la force du son, la promptitude du clavier et l'élégance de la forme. La maison PLEYEL ayant à cœur d'entretenir les nombreux ouvriers qu'elle a conservés dans ses ateliers, est décidée à faire de grands sacrifices sur les prix, vu la crise générale monétaire. EXPORTATION.—Pianos spécialement fabriqués pour résister aux influences atmosphériques des pays d'outre-mer. On expédie au Canada directement ou par l'entremise de la Maison de Commission de l'Ami de la Religion et de la Patrie.—3 décembre, 1849.

29 vols. in-8vo. 5 fr. chaque. HISTOIRE UNIVERSELLE de l'EGLISE CATHOLIQUE. Par M. l'abbé RORNBACHER, Docteur en Théologie de l'Université de Louvain, Professeur au Séminaire de Nancy. 2de. Édition.

On annonce une seconde édition de cet Ouvrage. Le succès de la première, tirée d'abord à 1,500, puis à 2,700 exemplaires, et complètement épuisée avant d'être achevée, rend tout éloges superflus. L'auteur revêt avec son édition nouvelle, et il invite ses lecteurs à lui transmettre leurs observations en les adressant par écrit aux Éditeurs. Il se propose de combattre d'une manière plus directe les erreurs modernes condamnées récemment par le Concile provincial de Paris. L'ouvrage formera 29 volumes in-8. Le tome premier paraîtra dans le courant de janvier prochain; les suivants régulièrement de mois en mois. Le prix de chaque volume est de 5 fr. chez Gaume frères, à Paris. Pour référence, s'adresser à la Maison de Commission de l'Ami de la Religion et de la Patrie.—30 nov. 1849.

RUE DE PROVENCE, No. 5, à Paris. PRIMES DONNÉES POUR RIEN!! PARAISSANT chaque MOIS, Abonnement: 15 francs.

15 F. LE FOYER DOMESTIQUE, JOURNAL COMPLET DE LA FAMILLE.

POUR LES PÈRES, revue politique et commerciale, &c. POUR LES MÈRES, économie domestique, hygiène, religion, modes, littérature, nouvelles, etc. POUR LES DEMOISELLES, dessins de broderies, gravures de modes, patrons nouveaux, travaux d'aiguille, musique, anecdotes.

Dans chaque numéro, des articles spéciaux sur l'agriculture et l'horticulture, avec indication des meilleurs procédés. Par une heureuse combinaison, tout abonné reçoit immédiatement, pour rien, une GRANDE et MAGNIFIQUE GRAVURE du prix de 15 fr. ou à son choix, 10 morceaux de Musique nouvelle des auteurs les plus en vogue.—On s'abonne en Canada, à la Maison de Commission de l'Ami de la Religion et de la Patrie.

MEILLEUR MÉCANISME MERVEILLEUX. FABRIQUE D'HORLOGERIE. BREVETÉS de S. A. R. Monseigneur le Prince de Joinville. HENRI CAPT & CIE. No. 13, RUE D'ALGER ST.-LIONORÉ, PARIS.

Informez que leur Etablissement offre un assortiment des plus complets et des plus riches de l'Europe, consistant en Horlogerie, Bijouterie, Pendules, Pièces de musique, &c., Exposition d'une Pendule, avec huit oiseaux chantant en chœur. Une liste des prix, avec modèles, sera expédiée sous peu aux différents agents d'Amérique. S'adresser à la Maison de Commission de l'Ami de la Religion et de la Patrie, seul agent pour le Canada.—3 déc.

DE LA CÉLÈBRE MANUFACTURE PLEYEL. Rue Rochecouart, 20, et rue Grande-Batelière, 2, à Paris.

On trouve dans les magasins de PLEYEL & Cie., un choix considérable de PIANOS neufs de tout genres, et tout à fait un nouveau modèle de PIANOS DROIT, à cordes obliques, qui ne laisse rien à désirer pour l'éclat et la force du son, la promptitude du clavier et l'élégance de la forme. La maison PLEYEL ayant à cœur d'entretenir les nombreux ouvriers qu'elle a conservés dans ses ateliers, est décidée à faire de grands sacrifices sur les prix, vu la crise générale monétaire. EXPORTATION.—Pianos spécialement fabriqués pour résister aux influences atmosphériques des pays d'outre-mer. On expédie au Canada directement ou par l'entremise de la Maison de Commission de l'Ami de la Religion et de la Patrie.—3 décembre, 1849.

29 vols. in-8vo. 5 fr. chaque. HISTOIRE UNIVERSELLE de l'EGLISE CATHOLIQUE. Par M. l'abbé RORNBACHER, Docteur en Théologie de l'Université de Louvain, Professeur au Séminaire de Nancy. 2de. Édition.

On annonce une seconde édition de cet Ouvrage. Le succès de la première, tirée d'abord à 1,500, puis à 2,700 exemplaires, et complètement épuisée avant d'être achevée, rend tout éloges superflus. L'auteur revêt avec son édition nouvelle, et il invite ses lecteurs à lui transmettre leurs observations en les adressant par écrit aux Éditeurs. Il se propose de combattre d'une manière plus directe les erreurs modernes condamnées récemment par le Concile provincial de Paris. L'ouvrage formera 29 volumes in-8. Le tome premier paraîtra dans le courant de janvier prochain; les suivants régulièrement de mois en mois. Le prix de chaque volume est de 5 fr. chez Gaume frères, à Paris. Pour référence, s'adresser à la Maison de Commission de l'Ami de la Religion et de la Patrie.—30 nov. 1849.

RUE DE PROVENCE, No. 5, à Paris. PRIMES DONNÉES POUR RIEN!! PARAISSANT chaque MOIS, Abonnement: 15 francs.

15 F. LE FOYER DOMESTIQUE, JOURNAL COMPLET DE LA FAMILLE.

POUR LES PÈRES, revue politique et commerciale, &c. POUR LES MÈRES, économie domestique, hygiène, religion, modes, littérature, nouvelles, etc. POUR LES DEMOISELLES, dessins de broderies, gravures de modes, patrons nouveaux, travaux d'aiguille, musique, anecdotes.

Dans chaque numéro, des articles spéciaux sur l'agriculture et l'horticulture, avec indication des meilleurs procédés. Par une heureuse combinaison, tout abonné reçoit immédiatement, pour rien, une GRANDE et MAGNIFIQUE GRAVURE du prix de 15 fr. ou à son choix, 10 morceaux de Musique nouvelle des auteurs les plus en vogue.—On s'abonne en Canada, à la Maison de Commission de l'Ami de la Religion et de la Patrie.

MAISON DE COMMISSION ATTACHÉE A L'ETABLISSEMENT.

Stanislas Drapeau, Propriétaire. AGENT GENERAL, COMMISSIONNAIRE & CONSIGNATAIRE POUR l'Angleterre, l'Ecosse, la France et les Etats-Unis d'Amérique.

PRENDRE la liberté d'informer MM. les Marchands et autres habitants du Canada, que, vu l'ère nouvel qui s'ouvre pour le Commerce de cette colonie par la libre navigation du St. Laurent, aux bâtiments de tous les pays étrangers, il vient de prendre des arrangements avec des Correspondants spéciaux, à l'étranger, qui lui permettront de se charger des Commandes des Commerçants, Marchands ou autres personnes de ce pays, pour l'achat de toutes Marchandises, Journaux, Modes, Objets d'Art et de Luxe, Meubles, Instruments de Musique, Vins et autres Objets, &c., qu'ils voudront retirer des Marchés d'ANGLETERRE, de la FRANCE ou des autres pays de l'EUROPE.

Le Soussigné ose espérer que le choix qu'il a fait de ses Correspondants lui méritera une part de la confiance publique. Il aime aussi à faire remarquer que ses Correspondants s'engagent à faire jouir, aux personnes qui s'adresseront à notre Maison de Commission, de tous les avantages possibles tant sous le rapport des prix que de la qualité des objets. Il recevra également toutes les consignations extérieures pour le Canada.

Écrire franco, à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire de l'Ami de la Religion et de la Patrie, et AGENT GÉNÉRAL en CANADA.

ANNONCES PARISIENNES.

101 CARTES COLORIÉES, CARTONNÉES et RELIÉES POUR 20 FRANCS. ATLAS UNIVERSEL, HISTORIQUE et Géographique, par HOUZE.

Donnant les divisions et modifications territoriales de toutes les nations aux époques importantes de leur histoire, avec notice sur tous les faits historiques et l'indication des lieux où ils se sont accomplis.

Arrêté du grand-maître de l'Université de France qui approuve et autorise l'Atlas Universel de Houze. Le ministre de l'instruction publique et des cultes, grand-maître de l'Université. Vu la déclaration du conseil de l'Université en date de ce jour, OÙ le rapport sur un ouvrage intitulé: Atlas Universel, Historique et Géographique, par Houze. Arrêté: Le dit ouvrage est admis pour être placé dans les bibliothèques des lycées et des collèges. Fait à Paris, le 1er Juin, 1849.

Le secrétaire du conseil, GUINAULT. Pour ampliation: Le chef du secrétariat, COLLIN.

Détail des 101 cartes composant l'ATLAS UNIVERSELLE, le seul avec lequel on puisse apprendre l'histoire et la géographie.

1e. Histoire-Sainte—14 cartes. 1e. carte: le Paradis terrestre; 2e la Terre partagée aux fils de Noé; 3e la Terre de Chanaan au temps d'Abraham; 4e le Départ pour le voyage des Israélites; 5e la Terre-Sainte en 12 tribus; 6e sous Salomon; 7e empire de Babylone à la fin de sa captivité; 8e royaume d'Israël et de Juda; 9e royaume d'Hérode; 10e Palestine sous Constantin; 11e Syrie et Palestine, temps de Mahomet; 12e du temps de la première croisade; 13e de la troisième croisade; 14e des croisades.

2e. Europe—80 cartes. Histoire de France.—30 cartes. 15e Gaule sous J. César; 16e Gaule sous l'Empire; 17e après la venue des Francs; 18e France sous Clovis (en 510); 19e partagée par son fils (en 520); 20e partagée après Clotaire (565); 21e sous Pepin (760); 22e Empire de Charlemagne (768); 23e partage de cet Empire (829); 24e France avant Hugues-Capet (980); 25e sous Hugues-Capet (990); 26e à la mort de Philippe (1108); 27e de Louis-le-Jeune (1180); 28e de Philippe-Auguste (1223); 29e de saint Louis (1270); 30e de Charles-le-Bel (1328); 31e sous Philippe de Valois (1349); 32e après le traité de Bretigny; 33e après Charles-le-Sage; 34e après Charles VI; 35e après l'expulsion des anglais (1451); 36e après Louis XI; 37e après François Ier; 38e après Henri

3e. Histoire d'Angleterre—10 cartes. 45e Grande-Bretagne, sous l'empire (4e siècle); 46e après l'invasion saxonne (9e s.); 47e sous l'empire (10e s.); 48e lors de l'invasion danoise (9e s.); 49e sous Alfred-le-Grand (9e s.); 50e après l'invasion normande (11e s.); 51e sous les Plantagenet; 52e pour la guerre des deux roses (15e s.); 53e sous les Tudor et les Stuart (à 1689); 54e le Royaume-Uni, de nos jours (1849).

4e. Histoire de Grèce et d'Italie.—16 cartes. 55e Grèce et Asie-Mineure dans l'antiquité; 56e Grèce et Italie après la fondation de Rome (6e siècle avant J.-C.); 57e Grèce et Asie-Mineure au 1er siècle; 58e Grèce et Italie au temps d'Alexandre (3e siècle); 59e à la prise de Rome par Alaric (480 ap. J.-C.); 60e Bas-Empire et royaume des Ostrogoths; idem et royaume des Lombards; 62e idem et royaume d'Italie (9e s.); 63e sous les Bulgares et Othon; 64e lors de la conquête des Normands (12e s.); 65e à l'époque des croisades; 66e Bas-Empire et Italie au 15e siècle; 67e au 16e siècle; 68e Empire ottoman et Italie; 69e idem au 18e siècle; 70e Turquie, Grèce, Italie de nos jours (1849).

5e. Histoire d'Espagne et Portugal.—8 cartes. 71e Espagne et Portugal sous les Romains; 72e, avant les Visigoths (6e ap. J.-C.); 73e, sous les Visigoths; 74e sous le kalifat de Cordoue; 75e après sa chute; 76e, pendant le royaume de Grenade (9e au 15e siècle); 77e après l'expulsion des Maures (16e s.); 78e Espagne et Portugal de nos jours (1849).

6e. Histoire d'Allemagne.—12 cartes. 79e Germanie avant J.-C.; 80e, à la fin du 6e siècle; 81e, sous les rois francs (6e au 8e siècle); 82e, après Charlemagne (731 à 843); 83e, Allemagne sous ses successeurs (à 911); 84e, sous la maison de Saxe (à 1024); 85e, sous la maison de Franconie (à 1187); 86e, sous la maison de Souabe (à 1255); 87e, sous la maison de Habsbourg, etc. (à 1427); 88e, sous la maison d'Autriche (à 1612); 89e, l'Allemagne et la Pologne, en 1788; 90e, de nos jours (1849).

7e. Histoire des états du Nord.—4 cartes. 91e, Russie, Suède, Norvège, Danemark au 15e siècle; 92e, à la fin du 19e siècle; 83e, à la fin du 14e siècle; 94e, de nos jours (1849).

8e. Les autres parties du Monde.—6 cartes. 95e, Asie au temps d'Alexandre; 96e, de Gensékan; 97e, après sa mort jusqu'à nos jours; 98e-99e, Amérique; 100e, Afrique; 101e, Océanie.

L'ATLAS est magnifiquement relié et orné des plus délicieuses arabesques enluminées d'or. Les cartes sont coloriées à la main avec un soin tout particulier. Chaque carte ne revient qu'à 20 centimes, à peine le prix du colportage. C'est la dernière limite du bon marché. Pour référence, s'adresser à la Maison de Commission de l'Ami de la Religion et de la Patrie, —12 déc.

MÉCANISME MERVEILLEUX. FABRIQUE D'HORLOGERIE. BREVETÉS de S. A. R. Monseigneur le Prince de Joinville. HENRI CAPT & CIE. No. 13, RUE D'ALGER ST.-LIONORÉ, PARIS.

Informez que leur Etablissement offre

